Mais, ajoute notre contradicteur, trois ans après, ce même Conseil, si difficile le 30 novembre 1860, *revenu à des idées plus justes*, votait un nouveau crédit de 450,000 francs pour cette même distribution : c'était le 13 novembre 1863.

De bonne foi, ce nouveau crédit n'était-il pas obligatoire, et peut-il être considéré comme l'absolution des fautes commises antérieurement? Cela n'est pas soutenable :

Deux millions étaient engouffrés dans l'opération, l'eau était à notre porte, pouvait-on refuser un crédit sans lequel toutes les dépenses faites devenaient stériles ?

Nous croyons avoir répondu à toutes les objections que nous a imposées notre honorable contradicteur sur la moralité et la valeur de notre convention. Nous le suivrons, pas à pas, si vous nous le permettez, dans la seconde partie de son travail.

Si Tourcoing manquait absolument d'eau, avons-nous dit, cette pénurie n'était que relative pour Roubaix. Le fait n'est ni contestable ni contesté. Évidemment certains de nos industriels se trouvaient dans une position très-précaire, mais besoin n'était pas de recourir à à Tourcoing, et les premiers nous avions proclamé les bienfaits d'une autre distribution qui les eut servis d'une façon bien moins onéreuse que celle adoptée. L'association n'était donc pas obligatoire.

La justification de la convention des 12 et 23 septembre qu'entreprend notre associé ne saurait être prise au sérieux. Tourcoing nous a imposé des conditions léonines ; le paiement de tout le matériel au prorata de l'eau consommé offre des résultats exorbitants. Les faits parlent d'eux-mêmes : En effet, nous consommons 74 °/₀ de l'eau montée si bien que, des 2,450,000 fr. dépensés, nous en paierons plus de 1,800,000. Le reste est seul à la charge de Tourcoing ; mais il ne représente pas plus que le réseau intérieur de cette ville et les réservoirs établis sur son territoire. La distribution proprement dite tout entière ne lui coûte rien. C'est là une injustice criante et que ne consacrerait aucun tribunal, quoiqu'en dise notre adversaire. Tous les hommes impartiaux ont reconnu le vice radical de notre association, et les Ingénieurs les plus sympathiques à Tourcoing ont proclamé, les premiers, qu'il eut été équitable de faire supporter en commun, par les deux villes, les frais de premier établissement. Nous étions plus libéraux encore dans notre proposition, puisque nous offrions de nous appliquer 55 °/₀ de ces dépenses et de n'en faire peser que 45 sur Tourcoing. Elle était non-seulement équitable, mais libérale.

L'extension de la distribution pour la rendre commune aux deux villes, n'a pu en doubler, en tripler le coût, comme on le prétend.

Ce n'est pas, dans un centre manufacturier comme le nôtre, qu'on le soutiendrait. Qui ne sait, en effet, qu'une machine de 100 chevaux est loin de coûter le double d'une machine de 50 ; que la section d'une cheminée, d'un tuyau à double et triple capacité, n'en double pas le prix d'achat. Qu'il en est de même des travaux hydrauliques appliqués à une distribution importante plutôt qu'à une distribution restreinte. Que les études préliminaires, la canalisation pour les conduites ne changent pas, qu'elles soient destinées à une distribution de 9,000 mètres cubes plutôt qu'à une autre de 3,000 mètres. Il est donc erroné de prétendre *que le matériel à l'usage exclusif de Roubaix est deux ou trois fois plus important que celui de Tourcoing*. Rien n'est exclusif pour Roubaix, le matériel est unique, mais mieux utilisé par nous. *Tourcoing n'a pas accepté à sa charge des dépenses considérables qui n'ont pris de telles proportions que sur la demande et pour les besoins de Roubaix*, au contraire, Tourcoing même en doublant et en triplant l'entreprise et en supportant 45 °/₀ des dépenses effectuées a réalisé des économies qu'il n'eut pas faites dans une œuvre spéciale et isolée.

Que Tourcoing persiste à se retrancher derrière son contrat pour s'assurer des bénéfices injustes à nos yeux, il en est libre, mais s'il croit nous avoir convaincus qu'il s'est sacrifié pour nous, s'il nous suppose disposés à faire une seconde affaire de même nature, il se trompe, et c'est, nous le pensons, une illusion que vous ne lui laisserez pas longtemps. *(A suivre.)*

—

Le travail général des opérations de recensement vient d'être terminé pour notre département.

La population est de 1,447,764 habitants. Elle était, au dernier recensement, en 1866, de 1,382,041. C'est une augmentation de 65,723.

Ce chiffre se répartit ainsi entre les divers arrondissements :

Celui de Lille, en 1866, comptait 523,231 habitants. En 1872, il en a 555,262 soit une augmentation de 32,031. L'arrondissement de Lille comprend 158.941 Belges et 2,415 habitants de divers pays.

L'arrondissement de Cambrai en 1866, renfermait 193,855 habitants. En 1872, il en compte 195.191 ; soit, en plus, 1,336. (2,146 Belges et 315 habitants de divers pays.)

L'arrondissement de Valenciennes, en 1866, comprenait 174,220. Aujourd'hui on en compte 180,417, dont 14,818 Belges et 392 de divers pays. Augmentation de la population, 6,197.

Celui d'Avesnes avait, en 1866, une population de 163,450 habitants. Elle est aujourd'hui de 172,335, dont 21,825 Belges et 360 de nationalités diverses. Augmentation de 8,885.

Celui de Douai, 115,065, en 1866 ; aujourd'hui 116,180, dont 2,897 Belges, et 375 de divers pays ; augmentation 1,115.

Celui d'Hazebrouck, 109,036 habitants en 1866; aujourd'hui 110,283, dont 6,698 Belges et 98 de divers pays. Augmentation, 1,247.

L'arrondissement de Dunkerque avait 103,184 habitants en 1866 ; aujourd'hui 108,096, dont 7,291 Belges et 328 de divers pays. Augmentation, 4,917.

On compte dans tout le département 214,617 Belges, 1,326 Anglais, Ecossais ou Irlandais ; 801 Allemands, 773 Hollandais, 274 Suisses, 267 Italiens, 201 Espagnols, 122 Polonais, 57 Suédois ou Norwégiens, 53 Russes, 40 Autrichiens, 15 Américains.

—

La France et la ville de Lille n'ont pas oublié le général Colson, qui fut tué à Reichshoffen, à côté du maréchal Mac-Mahon. Un de ses collègues de l'état-major, vient de publier chez Dumaine, une notice très-intéressante sur ce regrettable officier. Le travail du baron Saint-Cyr-Nugues contient des récits curieux sur le voyage de Colson au Caucase. Nous y avons trouvé un détail sur M. de Bismark que peu de personnes connaissent : « Le futur grand-Chancelier, écrivait Colson, ne se faisait pas » faute de railler certains traits du caractère des Russes et notamment leur » insouciance proverbiale qui se traduit » par un mot qu'ils emploient à chaque » instant : Nitchevo : *cela ne fait rien.* » M. de Bismark avait fait graver ce » mot sur un cachet et, en quittant St-» Pétersbourg, il prétendait emporter » avec ce cachet, toute la Russie dans » sa malle. »

—

Hier, vers midi, un bien triste accident est arrivé dans une maison située sur la place d'Anzin. Un jeune homme avait un revolver entre les mains, et il s'amusait à en démontrer le mécanisme à une domestique, lorsque malheureusement l'un des coups partit et atteignit cette pauvre fille à la tête en la blessant très-grièvement. M. le docteur Perriquet a été aussitôt appelé pour lui donner ses soins et extraire la balle.

—

On écrit de Dunkerque que l'état de la Manche est effrayant depuis deux jours. Le vent n'a cessé d'y souffler en tempête. De nombreux accidents sont signalés sur les deux côtes. Les paquebots de Calais à Douvres et visa-versa n'arrivent à destination qu'avec de grandes peines et avec des retards considérables.

—

Nous lisons dans le *Phare :*

« Le vapeur hollandais Prins-van-Oranje, capitaine Aschermann, entré ce matin, a été abordé au large de Blankerghe, par un vapeur anglais qui lui a fait de grandes avaries. Le second et le cuisinier du Prins-van-Oranje, ont disparu pendant l'abordage et l'on ne sait s'ils ont réussi à sauter à bord du navire anglais ou s'ils se seront noyés. Un troisième homme a eu la cuisse cassée.

» Le navire Isabelle, de Gravelines, allant de son port d'armement à Newcastle, a été remorqué à Graet-Yarmouth, le 13, avec perte d'ancres et chaînes dans la rade de Yarmouth.

» Les goëlettes anglaises Océan, de Goole Halifax, venant de Londres et Ann-Furgoose, capitaine Blackburn, venant de Pantewan, tous deux à destination de Dunkerque, sont entrées en relâche à Douvres le 12 novembre. »

Etat-Civil de Roubaix.

NAISSANCES

15 novembre. — Octavie Blaes, rue Bernard. — Elise Ridelle, au Fontenoy. — Adèle Ridelle, au Fontenoy. — Victor Boulanger, rue du Fort. — Victor Doclot, au Tilleul. — Paul Dumont, rue Bernard. — Paul Vanhoutte, rue Sébastopol. — Julia Carpentier, rue Vaucanson. — Emilie Bittel, rue des Arts.

16 novembre. — Marie Malghem, rue de Flandre. — Léonie Tricot, au Pile. — Richard Lefebvre, Grande-Rue. — Alfred Lambin, rue Ste-Thérèse. — Charlotte Sénéchal, rue St-Jean. — Henri Décourcelle, rue de l'Ommelet. — Léonie Deledique, rue du Luxembourg. — Pierre Maes, rue des Longues-Haies. — Léonard Duvivier, rue des Fleurs.

DÉCÈS

15 novembre. — Fortuné Lezie, 20 ans, tisserand, au petit Beaumont. — Verdebout, présenté sans vie, rue de la Barbe-d'Or. — Irma Jénart, 10 mois, rue St-Jean. — Marie Fontier, 4 mois.

16 novembre. — Victoire Mériaux, 49 ans, rue des Longues-Haies. — Philomène Tricot, 1 mois, rue de la Perche. — Lanrente Santré, 5 ans, au Ravardi. — Eugénie Happe, 75 ans, ménagère, au Pile.

Faits Divers

— La question des passeports entre l'Allemagne et la France aurait fait un grand pas.

On nous assure que les dernières conversations de M. de Résumat et du comte d'Arnim permettent d'augurer une solution prompte et radicale de cette affaire : on supprimerait les passeports de part et d'autre.

— Désert a subi sept condamnations pour vols, coups et blessures. Il est âgé d'environ quarante ans et passe encore parmi ses pareils pour le plus fin et le plus agile voleur de la capitale. Ses exploits sont nombreux, mais quoiqu'on l'ait pris plusieurs fois en flagrant délit, il nie invariablement les faits qu'on lui impute, puis il se retranche dans un mutisme complet.

Sorti depuis deux jours seulement de Mazas où il a vidé sa huitième condamnation, Désert erre déjà dans Paris, en rupture de ban. Il n'est nullement en peine du lendemain, car il connait les ressources inépuisables de son intelligence et se dispose à en tirer parti.

Hier matin, il se promenait boulevard Ménilmontant et guettait le passage de quelque proie facile. L'heure du dejeuner approchait. Désert se faufila dans un groupe d'ouvriers qui prenaient leurs repas ; il se donna pour un ancien soldat malheureux et fit tant et si bien que les braves gens l'invitèrent à boire avec eux. Profitant alors d'un moment où personne ne l'observait, il déroba une montre en argent suspendue derrière lui au gilet de l'un d'eux et s'esquiva prudemment.

Ceux-ci, pourtant, étonnés de ce brusque départ, conçurent des soupçons ; le vol fut bientôt découvert et le volé, suivit d'un de ses camarades, se mit à la poursuite du fugitif qu'ils atteignirent au moment où il montait dans un coupé de remise. Ces deux ouvriers le sommèrent de restituer l'objet volé et sur son refus, ils l'appréhendèrent au collet. Une lutte s'engagea aussitôt. Désert, doué d'une force remarquable, se débarrassa en quelques secondes de ses deux adversaires qu'il étendit brutalement sur le sol à coup de pieds et de poing ; puis il s'élança dans la voiture dont le cocher refusa de le conduire.

Désert, qui sentait bien qu'une minute de retard pouvait le faire perdre, saisit le pauvre homme à bras le corps et l'envoya rouler à plusieurs mètres sur le trottoir, où il se fractura le crâne et se démit l'épaule, ainsi que le bras droit.

Les passants allaient s'interposer, mais Désert, d'un bond, monta sur le siége et fouetta le cheval, qui partit au galop.

Le cocher, nommé Larrizon, fut transporté à l'hôpital Beaujon dans un état pitoyable. On conserve peu d'espoir de le rappeler à la vie. Les deux ouvriers en ont été quittes pour des blessures sans gravité. L'un d'eux, nommé Bergonneau, n'a cependan recouvré l'usage de ses sens qu'après une heure de soins.

On s'est mis sur les traces de Désert; qu s'était rendu avec la voiture rue Macardet, où on l'a surpris le soir même, à quatre heures, dans l'établissement d'un marchand de vin, auquel il venait de voler une somme de 70 fr. contenue dans le comptoir.

Quelques instants auparavant, Désert avait proposé à un négociant client de la maison, de lui vendre un cheval qui lui avait, disait-il, servi à faire la campagne de la Loire en qualité de capitaine de mobiles.

Comme toujours, Désert a nié obstinément les vlos de la montre, de la voitures, des 70 fr., et les coups et blessures.

Il a écroué au dépôt pour la neuvième fois.

— MM. de Rothschild viennent d'adresser à tous les maires de Paris une circulaire dans laquelle il les informe que, conformément aux intentions de leur père, le baron James, mort le 15 novembre 1868, ils mettent à leur disposition une somme annuelle de 53,000 francs pour aider à payer, pendant les mois d'hiver, les loyers des pauvres non inscrits à l'assistance publique.

— Avant-hier, à minuit, au moment où la dame veuve G..., âgée de trente-trois ans, qui tient le débit de tabac, rue Dauphine, 10, à Paris, faisait sa caisse et se préparait à fermer son établissement, un grand jeune homme, taillé en hercule, fit irruption chez elle, la saisit à la gorge et frappa de coups de poing dans la poitrine, en lui disant :

« Allons, vivement, aboule ton argent ou tu es morte ! »

Epouvantée de cette brusque attaque, la dame G... n'eut pas la force de crier; elle laissa prendre quelques billets de 5 fr. qu'elle avait dans sa poche et l'argent du comptoir. L'audacieux voleur mit le tout dans sa poche et s'élança au dehors.

En ce moment passait deux jeunes gens, Cap et Becker, qui revenaient du théâtre du Châtelet et regagnaient leur domicile.

Les allures du malfaiteur leur ayant paru des plus suspectes, ils se mirent à sa poursuite et le rejoignirent sur la berge du quai des Grands-Augustins, où malgré sa résistance, ils le maintinrent jusqu'à l'arrivée des agents attirés par leurs cris.

C'est un nommé B..., âgé de vingt-deux ans, garçon marchand de vin, rue St-Louis-en-l'île. Il a été conduit devant le commissaire de police du quartier de la Monnaie qui, après l'avoir interrogé, l'a envoyé au dépôt.

— Il y a quelques jours, dans le canal de Nantes, dont les dernières pluies ont grossi les eaux, une jeune fille, âgée de 21 ans, servante d'un éclusier, tombe à l'eau. Personne n'ose se risquer pour la sauver, quand un jeune prêtre qui passe, M. l'abbé Le Tesson, précepteur au château de Ratulo, se déshabille précipitamment et se jette dans le canal.

Pendant une demi-heure, il plonge, il fouille les eaux. Peine inutile. La jeune fille a été emportée par le courant, et l'abbé peut revenir à grand'peine sur la rive, où il tombe épuisé. Il aurait pu périr cent fois.

Toutes les personnes présentes ont été unanimes à vanter le sang-froid et le courage de ce jeune prêtre.

M. l'abbé Le Tesson avait fait partie de la légion d'Antibes.

Inondations en Danemarck.

Copenhague, 15 novembre.

Une violente tempête a éclaté hier dans la mer du Nord.

De nombreux vaisseaux ont été jetés à la côte près de Copenhague.

—

Copenhague, 15 novembre.

L'ouragan qui a sévi mardi et mercredi a causé des dévastations et des inondations dans tout le royaume.

24 vaisseaux ont échoué.

Dans l'île de Seeland, la moitié de la ville de Prastoë a été dévastée.

Roedby, dans l'île de Laaland, est submergée sur une étendue d'une lieue de circonférence.

Les habitants de Bottoe, près de l'île de Falster, au nombre de dix-sept, ont propablement péri.

—

Stralsund, 15 novembre.

Les inondations ont causé ici la perte d'environ quatre-vingts navires. Les nouvelles de Zingst, Darss et Hiddensa annoncent la perte de presque tous les navires pêcheurs et d'une grande quantité d'objets mobiliers ainsi que des dégâts considérables dans les habitations. Le dommage est énorme, la misère est très-grande, surtout par suite du manque d'asiles. L'eau potable manque aussi, parce que les puits sont submergés.

On n'a pas de mort d'homme à déplorer, mais une grande quantité de bétail a péri. Deux vapeurs du gouvernement amènent ici des provisions et des hommes chargés de porter secours. On annonce aussi des désastres dans l'île de Rugen ; huit personnes ont péri à Venswitz.

GRAND THÉATRE DE ROUBAIX

Rue du Fontenoy. — Direction de M. Ch. ANDRAUD.

Aujourd'hui dimanche 17 novembre.
Débuts de Mlle DESTRÉ et de M. DUBIAUX.

1re représentation de :

La tour de Nesle, drame en 9 actes de MM. Alexandre Dumas et Gaillardet.

MM. Marius, Buridan ; Mlles Destrée, Marguerite ; MM. Scarlat, Gaultier.

MM. Dubiaux, Philippe; Delafosse, Enguerrand ; Max, Orsini ; H. Cadinot, Landry; Doto, Savoisy; Mmes Cadinot, une femme voilée. Marius, un page ; MM. Valette, Pierrefonds ; Lemaistre, Simon ; Ludovic, un officier.

1er acte, Manants et gentilshommes ; 2e acte, l'Orgie à la tour; 3e acte, Le bohémien; 4e acte, La taverne d'Orsini, 5e acte, Les tablettes; 6e acte, La prison; 7e acte, Reine et premier ministre ; 8e acte. La croix rouge ; 9e acte, La tour de de Nesle.

Deuxième représentation de :

Les deux Merles blancs, grand vaudeville en 3 actes, de MM. Labiche et Delacour.

M. H. Cadinot, Alidor de Boismouchy. Mlle A. Marius, Rosa de St Albano. M. Valette. Mouillebec.

MM. Delafosse, Montdésir; Doto, Track, Lemaistre, Justin; Ludovic, un domestique. Mmes Max, Nini Taupin; Cadinot, la marquise; Marie, Maria; Agnès, Minette.

1er acte, Le départ des 2 Merles; 2e acte, Thomas et Pégase; 3e acte, Le nègre blanc.

Ordre du spectacle : 1° La tour ; 2° Les deux Merles.

Ouverture des bureaux à 5 h. 1/2.

On commencera à 6 h. 1/4.

Demain lundi :

Par droit de conquête, comédie en trois actes.

Le laquais d'un nègre, vaudeville en 2 actes.

Jeanne qui pleure et Jean qui rit, opérette en un acte.

Jeudi 21 septembre.

Nos bons Villageois, comédie en 5 actes de Victorien Sardou.

COMMERCE

Avis divers.

HAVRE, *vendredi 15 novembre.* — *Cotons :* Nous avons par continuation une petite demande régulière de filature, à prix soutenus dans la parité du prix-courant ci joint.

A livrer, nous notons 370 b. Louisiane strict good ordinaray à low-middling chargeant à 118 fr.

On a fait hier au soir à terme en Louisiane : novembre à 121 fr., novembre-décembre à 119 fr. et janvier à mars à 117 fr. On est resté en bonne position aujourd'hui dans les mêmes prix, mais sans beaucoup d'affaires.

Liverpool est ferme avec 12,000 b. de ventes.

Les affaires à Manchester sont par continuation limitées.

Les marchés américains viennent en hausse. Les recettes restent modérées comparées à celles de la semaine dernière.

L'ALMANACH DE ROUBAIX

POUR 1873.

(**Deuxième année**)

Se trouve à la librairie Alfred **REBOUX**, rue Nain, 1, et chez tous les libraires.

Le 29e banquet des anciens élèves de l'INSTITUTION JAUFFRET, aura lieu cette année, le LUNDI, 2 DÉCEMBRE, à 6 heures 1/6 chez Véfour- Taaernier, au Palais-Royal 3028.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Souscription publique

A

400,000 Obligations

COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES

Rapportant **15** *fr. d'intérêt annuel*

Payables les 1er janvier et 1er juillet

REMBOURSABLES A **300** FR. EN **50** ANS

à partir du 1er janvier 1874.

2 Tirages par an : 22 mars et 22 septembre

Ces Obligations ont pour Garantie les annuités souscrites au profit du Crédit foncier pour sûreté de prêts, par la ville de Paris, les Départements et les Communes.

Prix d'émission : 265 francs

(jouissance du 1er janvier 1873)

Payables en quatre termes, savoir :

265 fr. { **25** francs en souscrivant ; **40** — du 15 au 25 déc. 1872 ; **100** — du 15 au 25 janv. 1873; **100** — du 1er au 10 mars 1873.

Les versements non échus seront escomptables à toute époque, au taux de 6 0/0 ; les souscripteurs qui se libèreront à la souscription ne verseront qui 262 francs.

Les versements en retard seront passibles d'un intérêt de 6 0/0.

Il sera délivré, à partir du 25 décembre 1872, après le versement de 40 francs, des Titres provisoires **négociables au comptant et à terme**.

Les Titres définitifs seront *au porteur* ou *nominatifs*, au choix des Souscripteurs. Ils jouiront de tous les droits et privilèges attachés aux Obligations émises par le Crédit foncier.

Les intérêts semestriels seront payables : à **Paris**, au siége du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE : dans les **Départements**, chez les TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX et chez les RECEVEURS PARTICULIERS DES FINANCES.

LA SOUSRIPTION SERA OUVERTE

Les mardi 19 et mercredi 20 novembre 1872

A PARIS :

Au **Crédit Foncier de France**, rue Neuve-des-Capucines, 19

A la **Société Générale de Crédit industriel et commercial**, rue la Victoire, 72;

Au **Crédit agricole**, rue Neuf-des-Capucines, 19;

Au **Crédit Lyonnais**, boulevard des Capucines, 6;

A la **Banque de Paris et des Pays-Bas**, rue d'Antin, 3;

Au **Comptoir d'Escompte de Paris,** rue Bergère, 14;

A la **Société Générale** *pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie*, rue de Provence, 54;

A la **Société de Dépôts et de Comptes-courants,** place de l'Opéra, 2;

A la **Société financière**, 19, rue Louis-le-Grand.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

Chez les **Trésoriers généraux;**

Chez les **Receveurs particuliers;**

Dans les **Agences** et les **Succursales** des **Sociétés** ci-dessus indiquées et chez tous leurs correspondants.

A L'ÉTRANGER :

A **Londres,** à **Bruxelles,** à **Anvers,** à **Amsterdam** et à **Genève**, aux **Succursales** et aux **Agences** des mêmes Sociétés. (*Voir les prospectus.*)

On peut souscrire dès aujourd'hui par correspondances.

La répartition des 400,000 Obligation sera faite immédiatement après le 20 novembre, proportionnellement au nombre des Titres souscrits.

Eau, pommade des frères Mahon

Médecins spéciaux des hôpitaux de Paris etc., « *où ils obtiennent mille guérison par an, terme moyen.* » (Rapport de l'Académie de Médecine à M. le ministre de l'intérieur.) Guérison de la maladie de la peau et du cuir chevelu, dartres, pellicules, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Consultation par correspondance à Paris, rue de Rivoli, 30. — Eau, 2 fr. Pommade, 3 fr.

Dépôt à Roubaix, à la Pharmacie Coille, Grande-Place. 1499

LE

CHOCOLAT - MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom 2113